

G/R

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RÉSIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI.-

Ruhengeri, le 16 septembre 1953..-

N° 8510 /Sec. I

A Monsieur WALHIN, F.

Juge - Président du Tribunal de
1^{re} Instance à LÉOPOLDVILLE.-

Monsieur,

Comme suite à votre lettre n° 83/P.B. du
11 septembre 1953, j'ai l'honneur de vous faire tenir, en annexe,
la note dument remplie et signée.-

Veuillez agréer, Monsieur le Juge Président,
l'assurance de ma considération la plus distinguée.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,-
P.O. L'AGENT TERRITORIAL PRINCIPAL,-
D. NEVEJANS.-

Ruhengeri



4553

2659 | SEC. 1
Rec. le 12-9-53
M. Neufjans

Léopoldville , le 11 septembre 1953.

N. 813 P.B.

à Monsieur l'Administrateur Territorial
à RUHENERI (R.U.)

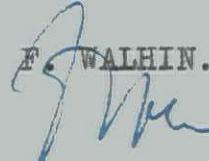
Déclaration de
créance.-
-000-

Monsieur l'Administrateur ,

Lors de ma mutation d'Usumbura à
Léopoldville j'ai eu l'occasion de loger à
RUHENERI le 27 mai 1953 ;

comme le règlement de l'hôtel a eu lieu par bon de
logement et que le service des finances me rappelle de
lui faire savoir ce que cela a coûté, je vous saurais
infiniment gré de bien vouloir me retourner la note
ci-jointe par retour du courrier en vue de fournir
le renseignement demandé, qui tient en suspens le rè-
glement de ma déclaration de créance, soumise au ser-
vice des finances depuis juin 1953.

En vous remerciant par avance pour
votre amabilité, je vous prie de croire à l'assurance
de mes meilleurs sentiments.-

F. WALHIN.


Juge-Président.-